

Conseil municipal du 19/10/2017, point 9 : rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Intervention de Jacques SENICOURT

Au sujet de la mise en œuvre de la politique de la Ville, je lis page 13 relativement au Conseil citoyen créé à Grand Vaux, la liste des thématiques abordées, la dernière citée est celle « d'une réflexion sur la communication en direction des habitants ».

Il me semble que cette réflexion n'a pas aboutie, car à ma connaissance, il n'y a aucune communication du Conseil citoyen, en tant qu'institution rendu obligatoire par la loi du 21/02/2014, en direction des habitants de GV et envers les acteurs et petite parenthèse (entre autres envers tous les élus de ce Conseil, qui je persiste à le penser, sont bien eux aussi des acteurs de la Rénovation urbaine).

Pourtant le cadre de référence des conseils citoyens précise bien dans son titre I principes généraux, le principe de «co-construction» avec les habitants:

Je cite: «la mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville, etc...Les habitants et les acteurs locaux, via les conseils citoyens sont ainsi appelés à contribuer à la définition des actions les plus pertinentes».

La question se pose donc du comment à GV, la co-construction peut exister quand on constate, que me semble-t-il, le conseil citoyen reste une institution clandestine, qui ne rend pas compte aux habitants de ses prises de position, de la participation de ses différents membres aux comités de pilotage soit la Rénovation Urbaine, la Politique de la Ville, le programme de réussite éducative.

Qui connaît la position du conseil citoyen sur chacun de ces sujets?

M, le Maire, que comptez-vous faire pour remédier à cette situation de non co-construction»?

Par ailleurs, nous avons beaucoup de chiffres intéressants dans ce bilan, mais le bilan comporte une grande faiblesse: l'absence de publication du nombre de personnes concernées par les différentes actions relatées. Alors M. le Maire combien de participants?